

harcèlement du fournisseur d accès

Par fat5757, le 05/04/2010 à 19:10

bonjour,

j ai souscript un abonnement internet en juin 2008, plein de soucis,
j ai contacté plusieurs fois le fournisseur mais rien en septembre de la meme année, j ai fait un courrier en recommandé au fournisseur lui demandant de résilier mon abonnement, par retour de courrier, le fournisseur, me répond que si je résilie, je serais tenu a régler l abonnement jusqu a la fin du contrat c est a dire jusqu en juin 2009, malgré que je lui ai expliqué que je n ai ni internet ni le téléphone la seule chose qui fonctionné c était la télévision. Je me suis donc résilié a garder l abonnement malgré tout. les coups de téléphone était donné des portables je n ai jamais reçu aucun dédomagement. J ai attendu donc un mois avant la fin de mon abonnement pour résilier par lettre AR, j ai réglé mes factures jusqu a la fin, et j ai changé d opérateur.

Le problème c est que je reçois chaque mois des menaces de contentieux alors que je ne suis plus cliente chez eux, le matériel a été rendu, et chaque mois je reçois une facture cumulé depuis que j ai résilié. J en ai assez de ces menaces, qui dure depuis presque un an alors que je leur ai téléphoné plusieurs fois pour leur dire que je ne suis plus cliente chez eux depuis juin 2009

sans compter que le fournisseur, ne ma toujours pas restitué l acompte que j avais versé au début (75euros)

j ai l intention d entamer une procédure judiciaire, et de demander des dommages et interet et le remboursement de ma caution.

Pouvez vous me conseiller

je vous remercie d avance

cordialement